

AALTIMMO 5
Société civile immobilière à capital variable
801 avenue des Champs Blancs – Bâtiment C
35510 Cesson-Sévigné
RCS Rennes 983 694 241

CONSTATATION DU GERANT

Clôture de la période de souscription et constatation du capital souscrit

Date : 22 septembre 2025

Conformément à l'article 22.2 des statuts de la Société, « *le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la Société.* »

Au cours de la période de souscription initiale, il a été émis des offres de souscription au capital de la SCI « AALTIMMO 5 » et chaque nouveau souscripteur a donné tous pouvoirs à la gérance en vue de procéder aux augmentations de capital et à la mise à jour corrélative des statuts.

Ainsi, par les présentes, le Gérant procède à la :

- Constatation de la clôture de la période de souscription au capital social.
 - Constatation du montant définitif du capital souscrit et répartition des parts sociales entre les associés
 - Mise à jour des statuts en conséquence.
-

1. Clôture de la période de souscription

Le Gérant rappelle que la période de souscription ouverte à compter du 16 avril 2024 dans le cadre de l'augmentation du capital de la SCI AALTIMMO 5 est désormais close depuis le 31 décembre 2024.

Il est constaté que l'ensemble du capital a été intégralement souscrit.

2. Constatation du montant définitif du capital social

L'assemblée constate que le montant total du capital social s'élève désormais à DOUZE MILLION TRENTE TROIS MILLE EUROS (12.033.000 €), divisé en **cent vingt mille trois cent trente parts sociales** de cent euros (100,00 €) chacune, intégralement souscrites. et réparties entre les associés comme suit :

I/ Lors de la constitution de la Société, il a été apporté en numéraire à la Société :

- par la société **MATFAIR**,

1 part sociale portant le numéro 1 part.....1 part

- par la société **AALTO REAL ESTATE INVESTEMENT MANAGEMENT**,

29 parts sociales portant les numéros 2 à 30.....29 parts

II/ Lors de la période de souscription initiale, il a été fait à la société les apports en numéraire suivants :

- La société civile immobilière « **SCI H2B** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 31 à 1030.....1 000 parts

- La société civile « **Holding E.B** »,

3 000 parts sociales portant les numéros 1031 à 4030
.....3 000 parts

- La société civile « **RetD INVEST** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 4 031 à 5030
.....1 000 parts

- La société par actions simplifiée « **ALTA** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 5031 à 6030
.....1 000 parts

- La société civile « **THVD** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 6031 à 7030
.....1 000 parts

- La société à responsabilité limitée « **SIX-ICIA** »,

1 500 parts sociales portant les numéros 7031 à 8530
.....1 500 parts

- La société civile « **HOLDING PATRIMONIALE LES COMPLICES** »,

2 000 parts sociales portant les numéros 8531 à 10530
.....2 000 parts

- Monsieur Olivier KRUMBHOLZ,

2 000 parts sociales portant les numéros 10531 à 12530
.....2 000 parts

- La société à responsabilité limitée « **OPALI-FINANCES** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 12531 à 13530
.....1 000 parts

- La société civile « **FIPC** »,

2 500 parts sociales portant les numéros 13531 à 16030
.....2 500 parts

- La société par actions simplifiée « **AMI** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 16031 à 17030
.....1 000 parts

- La société à responsabilité limitée « **LODA** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 17031 à 18030
.....1 000 parts

- La société à responsabilité limitée « **AXOUM** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 18031 à 19030
.....1 000 parts

- La société civile « **SC DU LEVANDOUX** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 19031 à 20030
.....1 000 parts

- La société par actions simplifiée « **TRIVELA SPORTS MANAGEMENT** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 20031 à 21030
.....1 000 parts

- Madame Christelle SAUREL,

1 000 parts sociales portant les numéros 21031 à 22030
.....1 000 parts

- Madame Cindy PASSIER,

3 000 parts sociales portant les numéros 22031 à 25030
.....3 000 parts

- La société dénommée « **GROUP DES FONDEURS DE L'OUEST** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 25031 à 26030
.....1 000 parts

- La société à responsabilité limitée dénommée « **EYWA INVESTS** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 26031 à 27030
.....1 000 parts

- La société civile dénommée « **YB1963** »

1 500 part sociales portant les numéros 27031 à 28530
.....1 500 parts

- La société dénommée « **N3B IMMO SAS** »,

4 000 parts sociales portant les numéros 28 531 à 32 530
4 000 parts

-La société dénommée « **SEBELO INVEST** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 32 531 à 33 530
.....1 000 parts

-La société dénommée « **J&S LTD** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 33 531 à 34 530
.....1 000 parts

-**Madame Anne DINARD**,

1 000 parts sociales portant les numéros 34 531 à 35 530
.....1 000 parts

-La société dénommée « **CALYPSO FINANCE** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 35 531 à 36 530
.....1 000 parts

-La société dénommée « **JCB HOLDING** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 36 531 à 37 530
.....1 000 parts

-La société dénommée « **ROME HOLDING** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 37 531 à 38 530

.....1 000 parts

-Monsieur et Madame Hubert et Claudine LOISEAU,

1 000 parts sociales portant les numéros 38 531 à 39 530
.....1 000 parts

-Monsieur Loïc PASSIER,

1 000 parts sociales portant les numéros 39 531 à 40 530
.....1 000 parts

-Madame Kelly PASSIER,

3 000 parts sociales portant les numéros 40 531 à 43 530
.....3 000 parts

-La société dénommée « YOOKATAN »,

1 000 parts sociales portant les numéros 43 531 à 44 530
.....1 000 parts

-Monsieur Pascal DUBOURDIEU,

1 300 parts sociales portant les numéros 44 531 à 45 830
.....1 300 parts

-La société dénommée « KER'LALULE »,

2 500 parts sociales portant les numéros 45 831 à 48 330
.....2 500 parts

-Monsieur Didier COLET,

1 000 parts sociales portant les numéros 48 331 à 49 330
.....1 000 parts

-La société dénommée « MATHTE & CIE »,

1 000 parts sociales portant les numéros 49 331 à 50 330
.....1 000 parts

-La société civile dénommée « SCI ITHAQUE »,

1 500 parts sociales portant les numéros 50 331 à 51 830
.....1 500 parts

-La société dénommée « **HOLDING CHANTEBEL** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 51 831 à 52 830
.....1 000 parts

-La société dénommée « **MOBILE DEV** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 52 831 à 53 830
.....1 000 parts

-La société civile dénommée « **SC TESSYANNA** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 53 831 à 54 830
.....1 000 parts

-La société dénommée « **ALLIANCE FOODS INDUSTRIES** »,

2 000 parts sociales portant les numéros 54 831 à 56 830
.....2 000 parts

-La société dénommée « **MAXWILL** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 56 831 à 57 830
.....1 000 parts

-La société dénommée « **GRANDSCORP** »,

1 500 parts sociales portant les numéros 57 831 à 59 330
.....1 500 parts

-La société dénommée « **COMEX** »,

3 000 parts sociales portant les numéros 59 331 à 62 330
.....3 000 parts

-La société dénommée « **COMEX** »,

2 000 parts sociales portant les numéros 62 331 à 64 330
.....2 000 parts

-La société dénommée « **LMPH** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 64 331 à 65 330
.....1 000 parts

-La société dénommée « **SARL LES DOUCEURS DU CHÊNE** »,

2 000 parts sociales portant les numéros 65 331 à 67 330
.....2 000 parts

-**Monsieur Khelifa GESBERT**,

1 000 parts sociales portant les numéros 67 331 à 68 330
.....1 000 parts

-La société dénommée « **ASLALI** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 68 331 à 69 330
.....1 000 parts

-La société dénommée « **LE BECHET** »,

2 000 parts sociales portant les numéros 69 331 à 71 330
.....2 000 parts

-La société dénommée « **HLD ENVIRONNEMENT** »,

1 500 parts sociales portant les numéros 71 331 à 72 830
.....1 500 parts

-**Monsieur Simon KOSTER**,

1 000 parts sociales portant les numéros 72 831 à 73 830
.....1 000 parts

-**Madame Joëlle BOISROUX**,

1 500 parts sociales portant les numéros 73 831 à 75 330
.....1 500 parts

-La société dénommée « **SVEN** »,

2 000 parts sociales portant les numéros 75 331 à 77 330
.....2 000 parts

-La société dénommée « **SOFIBAP** »,

2 500 parts sociales portant les numéros 77 331 à 79 830
.....2 500 parts

-La société dénommée « **PLET ET AYRAL** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 79 831 à 80 830
.....1 000 parts

-La société dénommée « **M&N HOLDING** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 80 831 à 81 830
.....1 000 parts

-La société dénommée « **NS HOLDING** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 81 831 à 82 830
.....1 000 parts

-La société dénommée « **FINANCIÈRE MURZ'EAU** »,

2 500 parts sociales portant les numéros 82 831 à 85 330
.....2 500 parts

-La société dénommée « **HOLDING LOUIT** »,

2 000 parts sociales portant les numéros 85 331 à 87 330
.....2 000 parts

-**Monsieur Jean-Luc LAURE**,

1 000 parts sociales portant les numéros 87 331 à 88 330
.....1 000 parts

-La société dénommée « **FG INVEST** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 88 331 à 89 330
.....1 000 parts

-**Monsieur Jean-Pierre GUIVARCH**,

1 000 parts sociales portant les numéros 89 331 à 90 330
.....1 000 parts

-La société dénommée « **LSIC** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 90 331 à 91 330
.....1 000 parts

-**Monsieur Dominique DEBEC**,

1 000 parts sociales portant les numéros 91 331 à 92 330
.....1 000 parts

-Monsieur Eric GAUTHIER,

1 000 parts sociales portant les numéros 92 331 à 93 330
.....1 000 parts

-La société dénommée « FRANACO »,

1 000 parts sociales portant les numéros 93 331 à 94 330
.....1 000 parts

-La société dénommée « VAUTHELIN PAYSAGES FINANCES »,

2 000 parts sociales portant les numéros 94 331 à 96 330
.....2 000 parts

-La société dénommée « HOLDING MM »,

1 000 parts sociales portant les numéros 96 331 à 97 330
.....1 000 parts

-La société civile dénommée « SC PITOU7 »,

2 000 parts sociales portant les numéros 97 331 à 99 330
.....2 000 parts

-La société dénommée « INVEST VAMY »,

1 000 parts sociales portant les numéros 99 331 à 100 330
.....1 000 parts

-La société dénommée « AD'ELIE »,

2 000 parts sociales portant les numéros 100 331 à 102 330
.....2 000 parts

-La société dénommée « AJSSR »,

1 000 parts sociales portant les numéros 102 331 à 103 330
.....1 000 parts

-La société dénommée « SEMPA »,

1 000 parts sociales portant les numéros 103 331 à 104 330
.....1 000 parts

-La société dénommée « **TAMCHO** »,

1 000 parts sociales portant les numéros 104 331 à 105 330
.....1 000 parts

-La société civile dénommée « **SCI GRAND OUEST INVEST** »,

15 000 parts sociales portant les numéros 105 331 à 120 330
.....15 000 parts

3. Mise à jour des statuts

En conséquence, les articles 11 et 52 des statuts relatifs au capital social sont modifiés comme suit :

« Article 11 – Capital social

Capital social maximum

Le montant du capital social maximal autorisé est fixé à la somme de douze millions cinq cents milles euros (12 500 000 €).

Le Gérant de la Société est habilité à recevoir les souscriptions en numéraire à de nouvelles Parts dans les limites du capital social maximum autorisé.

Le montant du capital social maximum autorisé de la Société peut être modifié par décision extraordinaire des Associés.

Il n'existe aucune obligation d'atteindre le montant du capital social maximum statutaire.

Capital social minimum

Le capital social peut être réduit par la reprise totale ou partielle des apports résultant du retrait ou de l'exclusion d'Associés décidée conformément aux présents Statuts. Les reprises d'apport, de quelque nature que ce soit, donnent lieu à un remboursement en numéraire.

Aucune reprise d'apport ne pourra avoir pour effet de réduire le capital social à (i) une somme inférieure à trois cents euros (300 €) et (ii) au dixième du capital souscrit initialement.

Capital social effectif

Le capital social effectif représente la fraction du capital qui est effectivement souscrit par les Associés au cours de la vie sociale de la Société.

Capital social initial – lors de la constitution de la Société

Le capital initial de la Société s'élève à la somme de trois milles euros (3 000 €) euros,

divisé trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, respectivement numérotées de 1 à 30, souscrites et libérées intégralement (les « **Parts** »). Le capital social se décompose comme suit :

- la société AALTO REAL ESTATE INVESTEMENT MANAGEMENT, à concurrence de vingt-neuf (29) Parts numérotées de 1 à 29 ;
- la société MATFAIR, à concurrence d'une(1)

Part numérotée 30 ; soit au total trente (30) Parts.

Capital social à la clôture de la période de souscription

Au cours de la période de souscription initiale, les apports en numéraires suivants ont été réalisés :

- La société civile immobilière « SCI H2B » (RCS ANGERS 834 192 551) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société civile « Holding E.B » (RCS ANGERS 877 608 521) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €) ;
- La société civile « RetD INVEST » (RCS ANGERS 528 533 524) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « ALTA » (RCS NANTES 911 919 082) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société civile « THVD » (RCS RENNES 903 020 782) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « SIX-ICIA » (RCS NANTES 983 807 124) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 €) ;
- La société civile « HOLDING PATRIMONIALE LES COMPLICES » (RCS CHERBOURG 984 583 344) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 €) ;
- Monsieur Olivier KRUMBHOLZ, né à LONGEVILLE-LÈS-METZ le 12 juillet 1958, demeurant à SCY-CHAZELLES (57160), 2 Impasse Clemerière, marié le 06 février 1988 avec Madame Corinne ZVUNKA, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 €).
- La société à responsabilité limitée « OPALI-FINANCES » (RCS SAINT-BRIEUC 812 930 550) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société civile « FIPC » (RCS RENNES 792 536 021) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « AMI » (RCS ANGERS 808 524 227) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;

- La société à responsabilité limitée « LODA » (RCS RENNES 888 925 252) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « AXOUM » (RCS 792 727 737) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société civile « SC DU LEVANDOUX » (RCS RENNES 930 357 629) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « TRIVELA SPORTS MANAGEMENT » (RCS RENNES 842 370 314) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- Madame Christelle SAUREL, née à NANTES le 28 août 1979, demeurant à ORVAULT (44880), rue de la Garenne, pacsée le 29 septembre 2006 avec Monsieur Christophe TOURRES ;
- Madame Cindy PASSIER, née à ANGERS le 8 avril 1988, demeurant à SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES (49110), 14 rue de Bel Air, mariée le 05 septembre 2015 avec Monsieur David BABONNEAU, sous le régime de la séparation de biens, a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €).
- La société dénommée « GROUP DES FONDEURS DE L'OUEST », (RCS LA ROCHE-SUR-YON 777 748 724) a effectué un apport en numéraire d'un montant CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « EYWA INVESTS » (RCS SAINT-NAZAIRE 889 033 825) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société civile dénommée « YB1963 » (RCS ANGERS) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée dénommée « N3B IMMO SAS » (RCS LE MANS 912 586 609) a effectué un apport en numéraire d'un montant de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,00 €) ;
- La société civile dénommée « SEBELO INVEST » (RCS RENNES 827 774 308) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée dénommée « J&Q LTD » (RCS LAVAL 803 552 413) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- Madame Anne ROUXEL, née à SAINT-SERVAN le 17 octobre 1962, demeurant à RENNES (35000), 9 allée André-Marie Talvas, mariée le 09 octobre 1990 avec Monsieur Eric DINARD, sous le régime de la séparation de biens, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €).
- La société à responsabilité limitée dénommée « CALYPSO FINANCE » (RCS LA ROCHE-SUR-YON 808 259 154) a effectué un apport en numéraire d'un montant

de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;

- La société par actions simplifiée dénommée « JCB HOLDING » (RCS RENNES 799 543 095) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société civile dénommée « ROME HOLDING » (RCS 950 964 601) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- Monsieur Hubert LOISEAU, né à LAVAL le 23 mai 1963, demeurant à PLECHATEL (35470) 17 impasse de l'amitié et Madame Claudine GUE, née à SAINTE GEMMES D'ANDIGNE le 16 septembre 1972, demeurant à PLECHATEL (35470) 17 impasse de l'amitié ; tous deux mariés sous le régime de la participation aux acquêts, ont effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- Monsieur Loïc PASSIER, né à BEAUPRÉAU-EN-MAUGES le 23 novembre 1962, demeurant à MAUGES-SUR-LOIRE (49620), La Repière, marié à Madame Régine PASSIER sous le régime de la communauté universelle, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- Madame Kelly PASSIER, née à ANGERS le 09 mars 1987, demeurant à MONTREVAULT-SUR-EVRE (49110), Saint Quentin en Mauves, 3 chemin de l'Aulnay Chauvat, a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « YOOKATAN » (RCS RENNES 888 654 324) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;
- Monsieur Pascal DUBOURDIEU, né à L'UNION le 19 septembre 1972, demeurant à CHANTEPIE (35135), 3 rue Simone de Beauvoir, marié le 3 juin 2011 à Madame Isabelle MORVAN sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT TRENTE MILLE EUROS (130.000,00€) ;
- La société civile immobilière dénommée « KER'LALULE » (RCS NANTES 984 685 099) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00€) ;
- Monsieur Didier COLET, né à ARGENTAN, le 10 mars 1974, demeurant à ARGENTAN (61200), 5 rue Pierre BEREGOVY, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « MATHTE & CIE » (RCS LA ROCHELLE 809 199 177) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;
- La société civile dénommée « SCI ITHAQUE » (RCS MULHOUSE 482 836 343) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « HOLDING CHANTEBEL » (RCS

RENNES 899 623 227) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;

- La société civile dénommée « MOBILE DEV » (RCS RENNES 849 123 658) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;*
- La société civile dénommée « TESSYANNA » (RCS BERGERAC 833 582 299) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;*
- La société à responsabilité limitée dénommée « ALLIANCE FOODS INDUSTRIES » (RCS ANGERS 451 062 020) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00€) ;*
- La société par actions simplifiée dénommée « MAXWILL » (RCS SAINT-MALO 802 683 755) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;*
- La société civile dénommée « GRANDSCORP » (RCS NÎMES 919 451 302) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00€) ;*
- La société anonyme à directoire et conseil de surveillance dénommée « SOCIETE DE COMMERCIALISATION ET D'EXPOTATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES – COMEX » (RCS MARSEILLE 331 430 777) a effectué un premier apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €) et un second apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 €) ;*
- La société civile dénommée « SCI LMPH » (RCS ROUEN 449 104 637) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;*
- La société à responsabilité limitée « LES DOUCEURS DU CHENE » (RCS LA ROCHE SUR YON 491 096 681) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 €) ;*
- Madame Khelifa GESBERT, née à LES MUREAUX le 08 juin 1969, Célibataire, demeurant à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE (53200), 3 place Foucher, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;*
- La société par actions simplifiée dénommée « A.S.L.A.L.I. » (RCS SAINT-NAZAIRE 814 240 693) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;*
- La société à responsabilité limitée dénommée « LE BECHET » (RCS BORDEAUX 794 227 025) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 €) ;*
- La société par actions simplifiée dénommée « HLD ENVIRONNEMENT » (RCS NANTES 482 440 567) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00€) ;*

- Monsieur Simon KOSTER, né en SUISSE le 28 janvier 1988, célibataire, demeurant à PLOERMEL (56400), 1 Toulhouet, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;
- Madame Joëlle BAILLON, née à BAGNEUX le 11 février 1954, demeurant à GRANDCHAMP (56390), 43 rue de la chapelle, mariée à Monsieur Patrick BOISROUX sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00€) ;
- La société civile dénommée « SVEN » (RCS SAINT-BRIEUC 878 260 892) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00€) ;
- La société par actions simplifiée dénommée « SOFIBAP » (RCS 384 649 430) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00€) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « HOLDING PLET & AYRAL » (RCS SAINT-MALO 921 464 574) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;
- La société civile dénommée « M&N HOLDING » (RCS LE MANS 824 433 528) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « NS HOLDING » (RCS RENNES 818 581 142) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « FINANCIERE MURZ'EAU » (RCS RENNES 509 564 464) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00€) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « HOLDING LOUIT » (RCS LIMOGES 789 896 446) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00€) ;
- Monsieur Jean-Luc LAURE, né à VALLET le 30 juin 1947, demeurant à SAINT-HERBLAIN (44800) 19 avenue de l'Eglantine, marié le 11 juillet 1987 à Madame Claudette LE FALHER sous le régime de la séparation de bien a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société civile dénommée « FG INVEST » (RCS ALENCON 979 188 208) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;
- Monsieur Jean-Pierre GUIVARCH, né à CARANTEC le 06 avril 1950, demeurant à FREHEL (22240) 1 rue Ronde du Bois d'Amour, marié le 28 juillet 1971 à Madame Marie-Antoinette GUILLAUME sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;

- La société à responsabilité limitée dénommée « LSIC » (RCS RENNES 833 313 810) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;
- Monsieur Dominique DEBEC, né à SAINT-NAZAIRE le 14 juillet 1970, demeurant à LE CROISIC (44490) 14 rue Pierre Bouguer, marié le 2 mai 1998 à Madame Corinne THOBY sous le régime de la participation aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;
- Monsieur Eric GAUTHIER, né à SAINT-NAZAIRE le 16 septembre 1965, demeurant à LA TURBALLE (44420), 50 boulevard de Lauvergnac, célibataire, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.00,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « FRANACO » (RCS RENNES 913 750 824) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00€) ;
- La société par actions simplifiée dénommée « VAUTHELIN PAYSAGES FINANCES » (RCS BREST 841 078 553) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENTS MILLE EUROS (200.000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée dénommée « HOLDING MM » (RCS SAINT-BRIEUC 893 316 935) a effectué un numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société civile dénommée « PITOU7 » (RCS VERSAILLES 929 544 575) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENTS MILLE EUROS (200.000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « INVEST VAMY » (RCS 851 384 420) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.00,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « AD'ELIE » (RCS RENNES 441 443 769) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00€) ;
- La société à responsabilité limitée dénommée « AJSSR » (RCS ANGERS 850 825 969) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société civile immobilière dénommée « SEMPA » (RCS NANTES 890 762 339) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société civile dénommée « TAMCHO » (RCS RENNES 934 005 588) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100.000,00 €) ;
- La société civile immobilière dénommée « GRAND OUEST INVEST » a effectué un apport en numéraire d'un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00 €) ; »

« Article 52 – Apports

I/ Lors de la constitution de la Société, il a été apporté en numéraire à la Société :

- par la société MATFAIR,

1 part sociale portant le numéro 1 part

- par la société AALTO REAL ESTATE INVESTEMENT MANAGEMENT,

29 parts sociales portant les numéros 2 à 30

Total égal au nombre de parts composant le capital

.....
30 parts

Soit la somme totale en numéraire de trois milles euros (3.000 €), correspondant à la valeur nominale des parts, soit cent euros (100 €) par part.

II/ Lors de la période de souscription initiale, il a été fait à la société les apports en numéraire suivants :

- La société civile immobilière « SCI H2B »,

1 000 parts sociales portant les numéros 31 à 1030

- La société civile « Holding E.B »,

3 000 parts sociales portant les numéros 1031 à 4030

- La société civile « RetD INVEST »,

1 000 parts sociales portant les numéros 4 031 à 5030

- La société par actions simplifiée « ALTA »,

1 000 parts sociales portant les numéros 5031 à 6030

- La société civile « THVD »,

1 000 parts sociales portant les numéros 6031 à 7030

- La société à responsabilité limitée « SIX-ICIA »,

1 500 parts sociales portant les numéros 7031 à 8530

- La société civile « HOLDING PATRIMONIALE LES COMPLICES »,

2 000 parts sociales portant les numéros 8531 à 10530

- Monsieur Olivier KRUMBHOLZ,

2 000 parts sociales portant les numéros 10531 à 12530

- La société à responsabilité limitée « OPALI-FINANCES »,

1 000 parts sociales portant les numéros 12531 à 13530

- La société civile « FIPC »,

2 500 parts sociales portant les numéros 13531 à 16030

- La société par actions simplifiée « AMI »,

1 000 parts sociales portant les numéros 16031 à 17030

- La société à responsabilité limitée « LODA »,

1 000 parts sociales portant les numéros 17031 à 18030

- La société à responsabilité limitée « AXOUM »,

1 000 parts sociales portant les numéros 18031 à 19030

- La société civile « SC DU LEVANDOUX »,

1 000 parts sociales portant les numéros 19031 à 20030

- La société par actions simplifiée « TRIVELA SPORTS MANAGEMENT »,

1 000 parts sociales portant les numéros 20031 à 21030

- Madame Christelle SAUREL,

1 000 parts sociales portant les numéros 21031 à 22030

- Madame Cindy PASSIER,

3 000 parts sociales portant les numéros 22031 à 25030

- La société dénommée « **GROUP DES FONDEURS DE L'OUEST** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 25031 à 26030

- La société à responsabilité limitée dénommée « **EYWA INVESTS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 26031 à 27030

- La société civile dénommée « **YB1963** »
1 500 parts sociales portant les numéros 27031 à 28530

- La société dénommée « **N3B IMMO SAS** »,
4 000 parts sociales portant les numéros 28 531 à 32 530

-La société dénommée « **SEBELO INVEST** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 32 531 à 33 530

-La société dénommée « **J&S LTD** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 33 531 à 34 530

-Madame Anne DINARD,
1 000 parts sociales portant les numéros 34 531 à 35 530

-La société dénommée « **CALYPSO FINANCE** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 35 531 à 36 530

-La société dénommée « **JCB HOLDING** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 36 531 à 37 530

-La société dénommée « **ROME HOLDING** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 37 531 à 38 530

-Monsieur et Madame Hubert et Claudine LOISEAU,

1 000 parts sociales portant les numéros 38 531 à 39 530

-Monsieur Loïc PASSIER,

1 000 parts sociales portant les numéros 39 531 à 40 530

-Madame Kelly PASSIER,

3 000 parts sociales portant les numéros 40 531 à 43 530

-La société dénommée « YOOKATAN »,

1 000 parts sociales portant les numéros 43 531 à 44 530

-Monsieur Pascal DUBOURDIEU,

1 300 parts sociales portant les numéros 44 531 à 45 830

-La société dénommée « KER'LALULE »,

2 500 parts sociales portant les numéros 45 831 à 48 330

-Monsieur Didier COLET,

1 000 parts sociales portant les numéros 48 331 à 49 330

-La société dénommée « MATHTE & CIE »,

1 000 parts sociales portant les numéros 49 331 à 50 330

-La société civile dénommée « SCI ITHAQUE »,

1 500 parts sociales portant les numéros 50 331 à 51 830

-La société dénommée « HOLDING CHANTEBEL »,

1 000 parts sociales portant les numéros 51 831 à 52 830

-La société dénommée « MOBILE DEV »,

1 000 parts sociales portant les numéros 52 831 à 53 830

*-La société civile dénommée « SC TESSYANNA »,
1 000 parts sociales portant les numéros 53 831 à 54 830*

*-La société dénommée « ALLIANCE FOODS INDUSTRIES »,
2 000 parts sociales portant les numéros 54 831 à 56 830*

*-La société dénommée « MAXWILL »,
1 000 parts sociales portant les numéros 56 831 à 57 830*

*-La société dénommée « GRANDSCORP »,
1 500 parts sociales portant les numéros 57 831 à 59 330*

*-La société dénommée « COMEX »,
3 000 parts sociales portant les numéros 59 331 à 62 330*

*-La société dénommée « COMEX »,
2 000 parts sociales portant les numéros 62 331 à 64 330*

*-La société dénommée « LMPH »,
1 000 parts sociales portant les numéros 64 331 à 65 330*

*-La société dénommée « SARL LES DOUCEURS DU CHÊNE »,
2 000 parts sociales portant les numéros 65 331 à 67 330*

*-Monsieur Khelifa GESBERT,
1 000 parts sociales portant les numéros 67 331 à 68 330*

*-La société dénommée « ASLALI »,
1 000 parts sociales portant les numéros 68 331 à 69 330*

*-La société dénommée « LE BECHET »,
2 000 parts sociales portant les numéros 69 331 à 71 330*

*-La société dénommée « HLD ENVIRONNEMENT »,
1 500 parts sociales portant les numéros 71 331 à 72 830*

*-Monsieur Simon KOSTER,
1 000 parts sociales portant les numéros 72 831 à 73 830*

*-Madame Joëlle BOISROUX,
1 500 parts sociales portant les numéros 73 831 à 75 330*

*-La société dénommée « SVEN »,
2 000 parts sociales portant les numéros 75 331 à 77 330*

*-La société dénommée « SOFIBAP »,
2 500 parts sociales portant les numéros 77 331 à 79 830*

*-La société dénommée « PLET ET AYRAL »,
1 000 parts sociales portant les numéros 79 831 à 80 830*

*-La société dénommée « M&N HOLDING »,
1 000 parts sociales portant les numéros 80 831 à 81 830*

*-La société dénommée « NS HOLDING »,
1 000 parts sociales portant les numéros 81 831 à 82 830*

*-La société dénommée « FINANCIÈRE MURZ'EAU »,
2 500 parts sociales portant les numéros 82 831 à 85 330*

-La société dénommée « HOLDING LOUIT »,

2 000 parts sociales portant les numéros 85 331 à 87 330

-Monsieur Jean-Luc LAURE,

1 000 parts sociales portant les numéros 87 331 à 88 330

-La société dénommée « FG INVEST »,

1 000 parts sociales portant les numéros 88 331 à 89 330

-Monsieur Jean-Pierre GUIVARCH,

1 000 parts sociales portant les numéros 89 331 à 90 330

-La société dénommée « LSIC »,

1 000 parts sociales portant les numéros 90 331 à 91 330

-Monsieur Dominique DEBEC,

1 000 parts sociales portant les numéros 91 331 à 92 330

-Monsieur Eric GAUTHIER,

1 000 parts sociales portant les numéros 92 331 à 93 330

-La société dénommée « FRANACO »,

1 000 parts sociales portant les numéros 93 331 à 94 330

-La société dénommée « VAUTHELIN PAYSAGES FINANCES »,

2 000 parts sociales portant les numéros 94 331 à 96 330

-La société dénommée « HOLDING MM »,

1 000 parts sociales portant les numéros 96 331 à 97 330

-La société civile dénommée « SC PITOU7 »,

2 000 parts sociales portant les numéros 97 331 à 99 330

-La société dénommée « INVEST VAMY »,

1 000 parts sociales portant les numéros 99 331 à 100 330

-La société dénommée « AD'ELIE »,

2 000 parts sociales portant les numéros 100 331 à 102 330

-La société dénommée « AJSSR »,

1 000 parts sociales portant les numéros 102 331 à 103 330

-La société dénommée « SEMPA »,

1 000 parts sociales portant les numéros 103 331 à 104 330

-La société dénommée « TAMCHO »,

1 000 parts sociales portant les numéros 104 331 à 105 330

-La société civile dénommée « SCI GRAND OUEST INVEST »,

15 000 parts sociales portant les numéros 105 331 à 120 330 »

Fait à CESSON-SEVIGNE, le 22/09/2025

Le Gérant
Représenté par Monsieur Alexandre ANDRÉ

